



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-CINQ NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2024 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoint
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – A. CARRU MARTEL - J.L. GIRAUD - S. LAINE - E. MENUT - C. MENARD – N. PIGAGLIO
J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA, R. MARTEL TRIGANCE)

VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 2 – BUDGET DE LA COMMUNE M57

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En Fonctionnement :**

En dépense : il convient d'acter d'une diminution de crédits à l'article 6817 « dotation aux dépréciations des actifs circulants », à hauteur de 15.000 €, ainsi qu'à l'article 673 « titres annulés (sur exercices antérieures) », pour un montant de 15.000 €.

Il convient d'acter d'une augmentation de crédits au chapitre 011 « charges à caractère général », 5.000 € au D-60632 « fournitures non stockées – fournitures de petit équipement », 5.000 € au D-60633 au « fournitures non stockées – fournitures de voirie », 10.000 € au 615221 « entretien et réparations sur bâtiments publics », 10.000 € au D-615231 « entretien et réparations sur voiries ».

- **En Investissement :**

En recette : il convient d'acter d'une augmentation de crédits de 120.000 €, article R-1345 « amendes de police ».

En dépense : il convient d'acter d'une augmentation de dépense au 2315-87 « travaux de voirie grosses réparations » à hauteur de 110.000 €, de 2.500 € au D-21578-117 « acquisition matériel outillage », 2.500 € au D-21838-116 « acquisitions mobiliers bureaux informatique », 5.000 € au D2188-97 « groupe scolaire du coulet ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER les virements de crédits au budget de la commune M57, tels que présentés dans le tableau ci-joint.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance


Sylvie ALLEG



Le Maire,


Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr